



GT CHSCT du 03 Décembre 2021- spécial COVID

Bilan covid dans le département :

Le taux d'incidence départemental est passé en 1 mois de 30 à 400/100 000. On parle de flambée. Mais nous n'avons pas de chiffre spécifique aux taux dans les écoles et collèges/lycées.

Au 02/12 :

- 35 élèves positifs dans le 90
- 2 adultes positifs
- 14 classes fermées : 3 maternelles, 10 élémentaires et 1 classe en collège.

En préambule, notre nouvelle DASEN a tenu à transmettre tous ses remerciements à tous les enseignants engagés dans cette situation de crise. "Vous faites au mieux et j'en suis consciente".

Avec ce retour du COVID, la DASEN s'est engagée à renouveler ces temps réguliers de groupe de travail CHSCT-COVID.

Un conseil de défense se réunit lundi 6 décembre. Il est possible que de nouvelles décisions soient prises et fassent évoluer la FAQ ministérielles et les réponses apportées localement ce jour...

Questions portées par la FSU	Réponses de la DaseN
Protection des personnels : - Alors que partout on renforce le protocole sanitaire, l'école assouplit les règles lorsqu'un cas de covid apparaît. Besoin d'explications... d'arguments scientifiques dépassant le besoin d'un "service de garde des enfants" mis à mal par la fermeture d'un nombre de classes de plus en plus conséquent (8500)... Mais n'est-ce pas la preuve que les écoles deviennent des clusters et qu'il est nécessaire d'agir, d'isoler au maximum... - La flambée du taux d'incidence réactive le besoin de rassurer les personnels. Comme annoncé au printemps, les personnels	L'objectif du MEN est de "garder" les élèves à l'école pour ne pas les "désengager" des apprentissages. Une commande d'auto-tests de 3 000 boîtes et de 1 300 lots de masques adultes est passée. La livraison est prévue pour le 10 décembre.

peuvent-ils toujours être réapprovisionnés en auto-tests ? Quelle en est la procédure ? • Nous avons pu constater un relâchement des gestes barrières chez les élèves et les enseignants depuis la rentrée. Nous souhaiterions que la campagne des gestes barrières soit relancée. Dans ce contexte si particulier, nous réitérons notre demande que les masques pour les élèves soient gratuits. • Masques : nous savons que les lots distribués en septembre sont valables environ 30 semaines, donc le prochain réapprovisionnement n'est pas prévu pour tout de suite. Néanmoins, nous constatons que les masques distribués aux enseignants en septembre ne sont pas utilisés, car de qualité et finition très douteuses, dont l'état après un passage ou deux dans la machine n'est pas plus rassurant. Les AESH ont été fournis en masques tissus de la marque CORELLE, valables aussi 50 lavages. Lors de la prochaine commande, serait-il possible d'investir dans des produits de qualité correcte qui puissent être utilisés par les personnels ? • Avez-vous fait un rappel des recommandations nationales à propos de la nécessité d'aérer souvent la classe, de porter le masque et de respecter les gestes barrière? Quelles sont les avancées de nos collectivités au niveau des équipements de CO2 ou de purificateurs d'air dans nos établissements?	Un mail de la DASEN a été adressé à l'ensemble des chefs d'établissement et direction d'école. La DASEN rappelle qu'il est souhaitable qu'il soit porté à la connaissance de tous les personnels. Commande de masque de meilleure qualité normalement a été passée... La Secrétaire Générale vient d'être nommée "référente qualité de l'air". Les collectivités viennent de recevoir un courrier du MEN pour qu'il puissent faire des demandes d'aides financières afin de doter les établissements de capteurs CO2. (demande à faire d'ici le 31/12).
Brassage et non remplacement : • Concrètement, comment gérer les non-remplacements dans le 1er degré ? L'accueil des élèves reste une priorité mais comment faire pour le conjuguer au non-brassage du niveau 2 du protocole ? • Brassage en maternelle :	La FAQ prévoit un brassage possible sur un même niveau ; plus compliqué sur du multi-niveau... (gestion cas par cas, rien de figé...). Chaque conseil des maîtres est à même d'évaluer le risque/gain d'un brassage, et la possibilité ou non de le maintenir au regard de la situation propre à l'école. En effet, la DASEN consent que c'est compliqué, mais le lavage des mains doit permettre de limiter la propagation.

<i>La FAQ indique : "Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle)".</i> Concrètement que signifie limiter le brassage en maternelle ?	La DASEN en profite pour rappeler son soutien aux équipes dans les choix d'organisation et de gestion de la crise au niveau de leur école.
Les contractuels et remplacements • Combien ? • Quel est l'état des remplacements dans le 90 aujourd'hui ?	8 contractuels ont été recrutés pour notre département depuis la rentrée. Entre 5 et 24 classes n'ont pas d'enseignant face aux élèves au quotidien... C'est un réel problème local (mais qui se retrouve dans de nombreux autres départements aussi !)(<i>est ce une consolation?</i>) La DASEN a dû procéder à la suspension de certaines formations les jours trop tendus...
Épidémies diverses (Rhinopharyngites, gastro) et doutes/COVID ? • Que faire lorsqu'on est confronté à une multiplication des malades dans les classes, enfants qui s'absentent, reviennent et manquent à nouveau... et qu'aucun n'est testé ? (60% d'absentéisme dans certaines école de maternelle) • Peut-on demander le résultat d'un test passé sur conseil de l'établissement, du généraliste, ou libre décision de la famille ? • Un courrier officiel pourrait-il être envoyé à destination des parents pour rappeler qu'un élève malade n'a pas sa place en classe.	Rappel par le Dr Lohmann : la FAQ rappelle qu'un enfant malade n'a pas sa place à l'école. En l'absence d'un certificat médical de non contre-indication et/ou d'un test COVID négatif, l'enfant devrait être isolé pendant 10 jours. On peut demander à voir le résultat d'un test mais la famille n'est pas obligée de le présenter (sauf cas-contact et test J0).
Cas contacts : des incohérences... • Un élève du 1er degré, cas-contact sur temps scolaire, portant le masque ou pas, fait un test à JO et revient en classe s'il est négatif. Il n'y a <u>pas d'isolement</u> dans ce cas-là. Pour un enfant, cas-contact dans le cadre extrascolaire, sportif ou même périscolaire/cantine, la caisse d'assurance maladie et l'ARS	Attention : cette réponse est une erreur de la CPAM !!! Tout enfant-élève qui est cas contact, que ce soit par un contact au sein de l'école, du sport, de la famille "éloignée",... revient immédiatement à

prévoient un isolement de 7 jours, voire 17 jours si c'est un contact familial.

Dans le 2nd degré, non **vacciné -> isolement** 7 jours (contrairement au non vaccinés du 1er degré). Pas d'isolement pour les vaccinés.

Pourquoi tant de différences ?

- **Élève ou enfant**, c'est le même être...
- Élève **non vacciné, du 1er ou 2nd degré**, reste un élève non vacciné !

Nous pourrions penser que le **port du masque** fait toute la différence... Mais en maternelle, il n'y a pas de masque ! Pourquoi la fermeture des classes dès le 1er cas positif, ne peut être maintenue en maternelle ? Le service santé scolaire peut-il encore le décider ?

- En revenant après **test J0** (parfois le jour-même grâce aux tests antigéniques) le test négatif n'est pas une garantie... et l'élève revient quand-même à l'école, au risque de distribuer le virus dans les jours qui suivent !

ex concret : mardi matin, annonce d'un enfant positif. Renvoi des élèves de la classe dans la matinée. Test en fin de matinée des cas-contact. Comme négatifs, ils reviennent en classe l'après-midi-même. Ce test fait dans les 24h après le dernier contact, est-il fiable ? Encore en incubation, la charge virale est-elle déjà détectable dans le test ?

-> risque de devenir contagieux au bout de 48-72h... et est en classe...

- Et en maternelle, où il n'y a pas de masque, comment est établi le **contact tracing** ? Peut-il conduire à faire tester les élèves de plusieurs classes ? Et dans le cas des siestes regroupant plusieurs classes de PS ?

l'école si son test J0 est négatif. Il reste cependant cas-contact pendant 7 jours et doit appliquer les gestes barrières +++ (à la cantine, en EPS,...),. Cet enfant reste cependant isolé du point de vue des relations et activités extra-scolaires.

Par contre, s'il est **cas-contact familial (même foyer)**, l'isolement est de rigueur, pour **17 jours**, s'il reste négatif tout au long de cette période.

En effet, c'est plus compliqué en maternelle...

La DASEN s'engage à faire remonter ces constats au niveau du Rectorat.

Avec 3 cas positifs, une classe ferme bien.

Le test J0 n'est pas garant de la non contagiosité dans les heures qui suivent le dernier contact, mais il permet de faire un état des lieux à un instant T, et de déceler d'éventuels autres cas positifs dans une classe, et donc dans les foyers familiaux...

Étude au cas par cas avec le service de santé scolaire de la DSDEN.

Information “élèves cas contact” aux parents : • L'information des familles lors de la survenue d'un cas positif dans une classe est très chronophage ! <i>“Par exemple, un parent est venu me prévenir à 16h30 que son enfant était positif. Le temps d'avertir la DSDEN, de remplir les 29 attestations 3B et 4B, de remplir l'annexe 1, de prévenir les autres parents par mail, de répondre aux questions des collègues, j'y ai passé plus de 3h30 ...”</i>	Des améliorations techniques de nos outils numériques vont être demandées au niveau national. La mise à disposition de téléphone portable aux écoles devient nécessaire, pour communiquer notamment avec les familles (SMS,...).
Liaison avec périscolaire et services communaux • Deux vitesses de réaction entre l'annonce d'un cas-positif et l'information des familles d'élèves cas-contact par l'Education Nationale et périscolaire (ARS). Les parents s'y perdent. La DSDEN peut-elle demander aux mairies de prévenir au plus vite et directement les familles d'enfants cas-contact et non attendre que l'ARS réagisse...?	La DASEN a rencontré le Représentant des Maires du 90 : la FAQ va leur être transmise pour information... Pour une efficacité, il est nécessaire de bien communiquer avec les services périscolaires, et d'annoncer au plus vite l'apparition de cas positifs. Le contact-tracing en primaire est fait par les services de la Mairie, mais l'urgent est d'informer au plus vite les familles devenues cas-contact.
Absence de tests : que faire ? Peu d'exigences, alors que le test systématique est la condition avancée pour éviter de fermer des classes. • En élémentaire, un élève cas-contact non testé, revient en classe au bout de 7 jours (et non 14 jours comme avant). Le test J7 juste “fortement conseillé” aux élèves ayant joué le jeu du test à J0. • Dans le second degré, aucun justificatif, résultat de test ou attestation sur l'honneur ne sont demandés pour le retour d'un élève cas-contact, non vacciné, au bout des 7 jours d'isolement.	Le test J7 n'est pas obligatoire, en effet.... Le service santé-scolaire envisage de venir tester les élèves cas-contact à J7-J8, lorsque tous les élèves de la classe sont revenus à l'école pour pallier ce manque de transparence.. En effet, c'est la confiance...

Seule une attestation sur l'honneur (vacciné ou ex-positif) est demandée. Elle permet de rester en présentiel. Très léger... Qui est habilité à réceptionner ce document ?	
Campagne de tests salivaires : - Combien de tests salivaires ont été déployés dans le département ? Combien d'écoles testées ? - Avez-vous les moyens d'augmenter les dépistages si nécessaire puisque le nouveau protocole parle de test dans les labos par les familles mais aussi à l'école ? - Y a t-il à nouveau des écoles "témoins" qui seront testées régulièrement, et comment sont-elles choisies ?	En novembre, 26 écoles ont été testées, soit 2 316 tests (636 en maternelle et 1 680 en élémentaire), ce qui représente un consentement des parents à 70% environ. Ce pourcentage augmente doucement, ce qui est propice à l'efficacité de ce dispositif. 27 élèves ont ainsi été détectés positifs (dont 25 en élémentaire). 5 Médiateurs ont été recrutés mais interviennent sur tout le nord Franche-Comté, de la maternelle au lycée. Les équipes vont être dédoublées pour gagner en nombre d'établissements testables sur une journée. Les tests vont aussi être déployés les mercredis, au niveau du 2nd degré, en mutualisant les médiateurs disponibles. Les écoles témoins devaient permettre un suivi, une étude chiffrée par l'ARS, mais la gestion de l'urgence a pris le pas sur l'étude statistique.
Autotest pour les élèves de 6ème Notre ministre affirme sur les plateaux télé que les autotests seront distribués aux classes de 6ème. S'agit il d'auto tests adaptés aux élèves de cet âge car jusqu'à présent les auto tests s'adressent à des élèves à partir de 15 ans ?	Les auto-tests ont été distribués aux collèges. Chaque élève de 6ème percevra 10 auto-tests. Au moment de la distribution, une information sera donnée aux élèves pour en faire bon usage. Ils se testeront dans le cadre familial, à raison de 2 fois par semaine. Mais aucun contrôle par l'éducation nationale ne sera opéré. L'usage des auto-tests étaient bien réservés aux plus de 15 ans, mais la Haute Autorité de Santé vient d'abaisser l'âge minimum l'utilisation et l'ARS va changer ses recommandations en ce sens.
Fermeture de classe : Demande de confirmation : 3 cas positifs dans une même classe induisent la fermeture de cette classe ? Dans le 1er et le 2nd degré ?	C'est bien l'apparition de 3 cas sur 7 jours qui induit la fermeture d'une classe. Seul le test à J0 doit être présenté aux établissements scolaires, car il permet de revenir en classe en présentiel sans isolement préalable.

Quel(s) résultat(s) (J0 ou/et J7) doivent-ils présenter pour revenir en classe ?	
ASA : • Lorsqu'un personnel a un enfant cas-contact, peut-il être placé d'urgence en ASA le temps de faire un test à son enfant avant son retour à l'école ? • Si oui, quelle est la démarche à suivre pour être placé en ASA ?	Par définition, notre profession ne permet pas la mise en place du télétravail. Si un parent a besoin de faire tester son enfant pour permettre ensuite son retour en classe, il sera placé en ASA (sans jour de carence). Pour ce faire, il faut contacter directement son IEN qui étudiera la recevabilité de la demande d'ASA.
Mise en place du distanciel : • De nombreux élèves se retrouvent isolés car contacts à risque "non testé" (1er degré) ou non vacciné (2nd degré), alors que leur classe continue de fonctionner en présentiel.. Quelle solution peut être proposée pour qu'ils puissent suivre un enseignement à distance sachant que l'enseignant, en présentiel avec le reste de la classe, ne peut pas faire double journée, ni double préparation ? • Demandes pressantes des parents d'élèves positifs asymptomatiques qui sont convaincus par le distanciel... Mais la classe fonctionne, donc enseignant pas dispo. Les enfants étant "malades", ils n'ont pas à avoir accès à un distanciel spécifique, seulement aux "devoirs"... Peut-on avoir une info en ce sens à l'ensemble des collègues et parents du département ?	La DASEN a confirmé ce matin qu'il n'était pas envisageable de gérer en parallèle le présentiel et le distanciel. Ce qui est le plus important pour la DASEN est de maintenir le lien entre l'école et les enfants isolés. Mais ce n'est pas simple, en particulier en maternelle. Lorsque l'équipement numérique de la classe le permet, des petits rdv quotidiens (15 min) sur le temps de classe peuvent être mis en place avec les élèves isolés. Un collègue vulnérable sur notre département peut prendre en charge sur une période de plusieurs jours, des élèves isolés, après avis de l'IEN. La DASEN envisage d'explorer d'autres pistes pour maintenir le lien. La mise en place du distanciel se fait dans un cadre uniquement COVID. Les absences pour maladie, raison familiale ne justifient pas la mise en place du distanciel. La DASEN fera un rappel en ce sens, envers les fédérations de parents d'élèves.
Activités sportives : • USEP/UNSS : reprise des compétitions inter-établissement. Brassage autorisé du coup ? • Brassage inter-niveau autorisé lors des entraînements intra-muros ?	La DASEN va rencontrer la semaine prochaine la responsable départementale de l'UNSS. Il est possible que soit décidée une interdiction des rencontres lors de cette réunion, si le Préfet et/ou l'ARS en font la demande. Pour l'instant, le brassage est autorisé sous la condition d'un contact-tracing fin et précis.

Stages, réunions, fêtes ? • Qu'est il envisagé pour les stages de 3ème en décembre ? En lycée professionnel ? • Et pour les réunions parents profs ? • Quelle est la règle pour les projets de classe transplantée ou de voyage scolaire ? • Sorties musée, cirque... Si uniquement scolaire, mais multi école, multi classe... le pass sanitaire est-il exigé pour accompagnateurs ? Pour les enseignants ? • Quid des "fêtes de Noël", "marché de Noël"ou représentation de la chorale que des écoles voudraient organiser? Le pass-sanitaire est-il exigé pour les familles ? Y a-t-il des jauges ?	Pour l'instant, les sorties , même avec nuités sont autorisées. Toutes manifestations avec les familles peuvent être maintenues dans le respect des gestes barrières. Le pass sanitaire n'est pas exigé. Il n'y a pour l'instant pas de jauges mais il est possible que cela évolue au niveau ministériel à partir de lundi. Le pass sanitaire ne devrait pas être exigé dans les établissements (cinéma , musée...), dans le cadre scolaire mais cela coïncide avec les structures privées. Le MEN a négocié avec toutes les structures privées telles que le cinéma Pathé pour que ne soit pas exigé le pass sanitaire lors de dispositifs scolaires. Mais malheureusement, il n'y a pas eu d'issue positive à ces négociations. La DASEN a rappelé qu'il en va de la responsabilité de tous et a demandé que chacun fasse appel à son bon sens pour les moments de convivialité éventuels de cette fin d'année. Toujours les gestes barrières!
--	--

Vos représentantes FSU 90

Elvire CELMA - Anne FORGERIT - Peggy GOEPFERT

*N'hésitez pas à faire remonter vos remarques, ou questions
ou bien à nous signaler des situations.*

Nous avons aussi besoin de vous pour faire vivre le chsct !

Secrétariat du CHSCT 90 : secretariat.chsct90@ac-besancon.fr